

Autorité contractante : Enabel

**AVIS DE CONCOURS GIN24002-10168
APPEL À PROJETS DE SOLUTIONS VERTES
DANS LE CADRE DU PROJET SANITA**

Appel à projets d'innovation

Procédure Restreinte

**« Concours Solutions vertes durables dans la gestion des déchets à Conakry, Kindia
et Labé »**

Date limite de soumission des notes conceptuelles des projets

14 août 2026 11H00, Heure de Conakry

PREMIER TOUR : PRESELECTION DES CANDIDATS PORTEURS DE SOLUTIONS VERTES

TABLE DES MATIÈRES

I.	POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
II.	Documents du concours.....	3
III.	LOTS et Code CPV.....	3
IV.	Type de concours.....	4
V.	Description des principales caractéristiques du projet.....	4
VI.	Procédure d'appel a projets : comment se déroulera la PROCÉDURE ?	7
	6.2. 2ème Tour : analyse approfondie, business plans, pitch de présentation technique et présentation du business model et enfin évaluation des besoins d'appuis à la mise à l'échelle	8
VII.	Modalité D'ANALYSE (critère d'attribution)	9
VIII.	Décision du jury.....	10
IX.	Quand et comment commissioner son projet d'innovation ?	10
X.	Comment se fera la communication des résultats ?	11
XI.	date limite pour le dépôt des projets et Calendrier indicatif du processus	11
XII.	NOMBRE ET VALEUR DE TOUTES LES PRIMES.....	12
XIII.	Motifs d'exclusion	13
XIV.	Séance d'information	13

I. POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur du présent concours est Enabel, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles), dénommée ' Enabel ' suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement de Enabel, Agence belge de Développement.

Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché public Enabel, en Guinée, est représenté par

Nom	Fonction
DIANDA Adama	Expert en Contractualisation

Service à contacter pour tout complément d'information/clarification

Les (potentiels) soumissionnaires ont jusqu'au **dixième jour** (inclus) avant la date limite pour l'introduction des offres pour poser des questions concernant le concours. Toutes les questions doivent être adressées par écrit au gestionnaire mentionné à la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (adama.dianda@enabel.be) avec en copie (olivier.chanoine@enabel.be), et seront traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues.

Les questions envoyées seront répondues au fur et à mesure, directement aux demandeurs avant la date limite de soumission et publier sur les sites ci-dessous :

- www.enabel.be
- www.publicprocurement.be

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'autorité contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des porteurs ou des projets innovants qui seront soumises.

Aucune information ne sera communiquée sur l'évolution de la procédure avant la notification de la décision d'attribution.

II. DOCUMENTS DU CONCOURS

Les documents du concours sont mis à disposition en accès sans restriction, complet, direct et gratuit via les sites suivants :

- www.enabel.be
- www.publicprocurement.be

Ou bien par courriel à l'adresse : olivier.chanoine@enabel.be

III. PROCEDURE -LOTS ET CODE CPV

MODE DE PASSATION

Procédure restreinte en application de l'article 37 de la loi du 17 juin 2016.

Le concours est divisé en lots comme suit :

Lot 1 : Conakry	
Catégories	Code CPV
Système global ou non intégrant tri à la source	90511100-3
Préparation/prétraitement de matières premières pour transformateurs / recycleurs	90510000-5
Valorisateur / transformateurs en produits finis	45222100-0
Recycleurs de produits dangereux / produits nocifs pour environnement	90520000-8
Lot 2 : aire urbaine de Kindia	
Catégories	Code CPV
Système global ou non intégrant tri à la source	90511100-3
Préparation/prétraitement de matières premières pour transformateurs / recycleurs	90510000-5
Valorisateur / transformateurs en produits finis	45222100-0
Recycleurs de produits dangereux / produits nocifs pour environnement	90520000-8
Lot 3 : commune urbaine de Labé	
Catégories	Code CPV
Système global ou non intégrant tri à la source	90511100-3
Préparation/prétraitement de matières premières pour transformateurs / recycleurs	90510000-5
Valorisateur / transformateurs en produits finis	45222100-0
Recycleurs de produits dangereux / produits nocifs pour environnement	90520000-8

NB : Chaque acteur éligible peut soumissionner pour plus d'un projet d'innovation avec un maximum de 3 projets au total.

IV. TYPE DE CONCOURS

Il s'agit d'un concours ouvert. L'appel à projets verts innovants est ouvert à tous les acteurs remplissant les conditions mentionnées aux points 3-4) ci-dessous.

V. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET.

1. Contexte et objectif de l'appel

L'appel à projets d'« innovations pour des solutions vertes durables dans la gestion des déchets dans le Grand Conakry, Kindia et Labé » s'inscrit dans le cadre du Programme Sanita avec pour objectif, de repérer des projets verts innovants dans la phase de pilotage ou premières implémentations et de soutenir les meilleurs d'entre eux à travers un accompagnement « sur mesure » et un appui en équipements et en logistique. La finalité derrière l'accompagnement de ces projets verts innovants est de contribuer à renforcer le secteur privé dans la filière de valorisation des déchets et de rendre pérenne la valorisation de déchets.

La dénomination Grand Conakry est définie dans ce document comme étant les 13 communes de Conakry ainsi que les communes de Coyah et Dubréka.

L'accompagnement à déployer se fera à travers une structure d'accompagnement spécialisée à cet effet, l'équipe de projet SANITA et l'appui en matériels, en logistiques de démarrage et mobilisation d'expertises sectorielles nécessaires à la concrétisation de la solution sélectionnée.

Cet appel à projets est structuré en deux phases distinctes :

Phase 1 – Présélection : identification de PME, ONG, acteurs et entreprises disposant de solutions existantes ou pilotes de valorisation des déchets.

Phase 2 – Sélection finale : analyse approfondie, business plans, pitch de présentation et évaluation des besoins d'appuis à la mise à l'échelle.

L'Appel à projet est mis en œuvre par le projet SANITA financé par l'Union européenne.

2. Appel à projets d'innovation pour une solution verte impactant : qu'est-ce que c'est ?

L'objectif spécifique de cet appel à projets innovant est de soutenir le développement d'un certain nombre de projets verts innovants et pertinents pour les objectifs (général et spécifiques) du projet SANITA dans ses territoires d'intervention.

Nous ciblons spécifiquement des projets verts innovants qui seront mis en œuvre dans l'un de territoire des régions d'intervention du programme SANITA :

- 1er type : des projets de solutions pour les produits fini ou semi-fini ou encore améliorations de la valeur ajoutée, prêts à être testés ou revendus à des producteurs de produits (dont le produit est disponible et qui est prêt à être piloté à l'échelle) qui ont comme matières premières minimum 60% de déchets (en masse) des projets d'amélioration de la chaîne de tri et de mise à disposition de matière premières pouvant être considérées comme nécessaires à des transformateurs de déchets en produits finis ;
- 2ème type : des solutions vertes a fortes potentialités soit économiques et/ou environnementales avec une étude de cas réussie démontrant leur viabilité économique) et qui sont prêts à être accompagnés pour une phase de transition et de mise à l'échelle qui réduiront de manière importante les déchets et dont le produit fini est commercialisable et à valeur ajoutée. Dans la même orientation des projets à fort impact de réduction des dangers environnementaux seront également considérés même si le volume est considéré comme moins important.

3. Type de porteurs de projets verts/solutions VERTES : A qui s'adresse le présent appel à projets ?

Le présent appel à projets s'adresse à une diversité d'acteurs, à savoir les :

- Groupements / coopératives de PME et PME ;
- Universités et Institutions de Formation et de Recherche ;
- Startups ;
- ONGs axées sur la mise en œuvre de projets
- Le secteur privé (Entrepreneur.e.s, Entreprises, ...)

4. Éligibilité des soumissionnaires

L'appel à projets verts innovants est ouvert à tous les acteurs remplissant les conditions suivantes :

- Être une personne physique ou morale faisant partie des types d'acteurs cités ci-haut ;
- Être un acteur présent en Guinée ou à défaut, qui collabore quotidiennement avec des acteurs guinéens (collaborations formelles) ;
- Être directement responsable du développement et/ou utilisateur final du projet solution verte durable et ne pas agir en tant qu'intermédiaire ;

- Être porteur d'un projet innovant impactant qui soit orienté vers les solutions vertes durables des régions du Grand Conakry, Kindia et Labé ;
- Avoir une solution déjà étudiée, prototypée ou testée à petite échelle et disponible pour être concrétisée dans l'un des territoires des zones d'intervention de Enabel en Guinée ;

Le/la soumissionnaire (organisation ou personne) peut agir soit individuellement, soit avec un ou des associé.e.s/collaborateur.rice.s.

Toute déclaration erronée, incomplète ou frauduleuse du porteur de projet entraînera l'annulation de sa participation.

Associé.e.s ou collaborateur.rice.s

D'autres acteurs (organisations ou personnes) tels que des partenaires de co-construction ou des utilisateurs finaux du projet de solution peuvent être associés à la solution verte. Cependant, ces associés ne doivent pas répondre aux critères d'éligibilité mentionnés au point IV.

Inclure un acteur issu du monde universitaire ou de la recherche en tant qu'associé avec une réelle valeur ajoutée, pourra être considérée comme un atout.

5. Projets éligibles : pour quel projet une soumission peut-elle être faite ?

Définition solution verte innovante

Dans le cadre du présent appel à projet, les solutions vertes durables sont des produits (prototypé ou non) ou des processus innovants qui réduisent l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité économique. Cette catégorie est volontairement large afin d'encourager un large éventail d'innovations, notamment les modèles d'économie circulaire, les stratégies de gestion des déchets et les méthodes de production respectueuses de l'environnement. Ces solutions aident les entreprises à fonctionner de manière plus efficace et responsable en préservant les ressources, en minimisant les déchets, en réduisant les émissions et en favorisant la transition vers une économie verte et à faible émission de carbone.

Pour être éligible le projet doit :

- Avoir une étude, un prototype ou une preuve de mise en œuvre à petite échelle (il s'agit de la phase dans le processus d'innovation) ;
- Avoir une capacité transformative d'accélérer l'impact (lier cela à une question sur l'impact et la mise à l'échelle) ;
- Être aligné sur les secteurs prioritaires de santé, ville propres et durables dans son résultat sur l'amélioration de la valorisation et du recyclage ; c'est dire de répondre à un besoin en matière de réduction de déchets et de valorisations des déchets afin que les déchets deviennent la matière première d'une activité économique ou soient des produits finis vendables
- Être mis en œuvre dans un ou des territoires / zones d'intervention (Grand Conakry (et communes de Dubréka et Coyah), Kindia et Labé) ;
- Être sur une durée d'accompagnement par SANITA pour une **durée maximale de 12 mois**, c'est-à-dire qu'avant le terme de ces 12 mois la solution verte soit durable et économiquement viable ; le commencement sera déterminé avec l'arrivée le cas échéant des équipements et ou de l'appui.

Objectifs de changements visés par le résultat sur l'amélioration de la valorisation et du recyclage :

L'objectif : Renforcer le développement de la filière valorisation des déchets dans les secteurs d'interventions, et particulièrement chez les jeunes et les femmes, permettant un développement humain durable en Guinée.

Secteurs prioritaires et challenges spécifiques :

Dans cet appel à projets, le secteur est la gestion des déchets, la valorisation des déchets, l'amélioration de la chaîne de valeur de la gestion des déchets et la diminution de l'impact environnemental des déchets tels que décrits ci-dessous ; **Gestion des déchets**

Challenges spécifiques liés aux solutions vertes durable dans la gestion durable des déchets :

- Economie circulaire (réutiliser, réparer et refabriquer)
- Réduction de déchets et Innovation de recyclage
- Emballage écologique et matériaux durables
- Réhabilitation, enrichissement des sols
- Nettoyage et collecte de déchets
- Diminution des dangers environnementaux

Les projets de solutions vertes pourraient aussi porter sur des thématiques connexes (par exemple : emploi de matières recyclées pour commercialisation et services, appui à la publicité pour produits issus du recyclage) Dans ce cas, ces projets seront analysés selon leur effet contributeur aux objectifs et changements visés par le projet SANITA et dans le secteur.

Territoires d'intervention :

Les projets d'innovation doivent nécessairement être mises en œuvre dans un (ou plus) des territoires des régions d'intervention de Enabel en Guinée (Grand Conakry et communes de Coyah et Dubréka, Kindia et Labé).

Nombre de projets d'innovation par soumissionnaire

Chaque acteur éligible peut soumissionner pour plus d'un projet d'innovation avec un maximum de 3 projets au total.

VI. PROCEDURE D'APPEL A PROJETS : COMMENT SE DEROULE LA PROCEDURE ?

Cet appel à projets organise la procédure de sélection concurrentielle, qui se déroulera en **deux tours**.

Pour tous les projets

- 1er tour – Note conceptuelle et annexes
- Entre les deux tours, analyse et visites des soumissionnaires afin d'établir la pertinence de leurs manifestations d'intérêts sur tous les plans que cela soit faisabilité, techniques, impact environnementale, analyse technico économique, ...
- 2e tour – Sélection finale pour les soumissionnaires présélectionnés lors du premier tour : analyse approfondie, business plans, pitch de présentation technique et présentation du business model et enfin, évaluation des besoins d'appuis à la mise à l'échelle

Afin de s'assurer que le processus est finalisé, le ou la soumissionnaire doit s'assurer de recevoir un courriel de confirmation dans sa boîte de réception.

Les soumissionnaires doivent soumettre leur projet en **français uniquement**. Ils/elles doivent également s'assurer que leur formulaire de soumission est complet. **Les formulaires incomplets seront rejetés.**

Les soumissions de formulaires manuscrits de projets ne seront pas acceptées.

6.1. 1er tour : soumission Note conceptuelle du projet de solution verte

La note conceptuelle est le document de soumission de la solution verte. Il doit donc contenir suffisamment d'informations pour permettre au comité de sélection d'évaluer si la solution est alignée sur les objectifs du projet SANITA 3 villes propres et durables et si elle est pertinente pour ces objectifs et changements visés.

Pour être complète, la note conceptuelle doit contenir **les éléments suivants** :

- Tous les champs de la note conceptuelle doivent être complétés
- Le document descriptif court et convaincant de votre projet (typiquement de 10 pages à 20 pages maximum) avec une estimation en mois du calendrier prévisionnel de concrétisation du projet ;
- Le cas échéant, la preuve de prototype ou de pilotage à petite échelle de la solution verte ; s'il n'existe pas encore de pilote, le concept complet devra être décrit ainsi qu'une estimation technique et financière ;
- Une présentation du porteur du projet, de ses partenaires/collaboration (s'il y en a) et de leur capacité à porter le projet.
- Une présentation des sources d'approvisionnement (avec accord préalable du/des détenteur.s de la matière première si disponible) et avec potentiels acheteurs de produits semi fini (avec les accords d'achats si disponible) ;

Le jury se réserve le droit de demander des éclaircissements lorsque les informations fournies ne lui permettent pas de réaliser une évaluation objective.

6.2. 2ème Tour : analyse approfondie, business plans, pitch de présentation technique et présentation du business model et enfin évaluation des besoins d'appuis à la mise à l'échelle

Le 2ème tour fera suite à la présélection faite sur base de l'évaluation des dossiers transmis au 1er tour. Ce 2ème tour sera l'occasion pour les porteurs de projets de solution verte sélectionnés de challenger leurs innovations et modèle économique/business model auprès d'un jury expérimenté.

Avant le 2ème tour, le projet définira l'étendue de son appui potentiel dans chaque domaine de recyclage/solutions vertes et suivant les différents lieux et permettra au porteur de projet d'affiner son pitch et son business modèle, suivant les apports possibles de SANITA

Le soumissionnaire du projet devra joindre tous les éléments nécessaires afin que l'on puisse juger de la pertinence de la solution verte proposée en correspondance des exigences / conditions précitées ; les instructions seront précisées dans le dossier de sélection (2ème tour)

Que cela soit au premier tour ou au second, les porteurs de solution sélectionnés seront informés de leur présélection et sélection ou refus par courrier) et seront invités à continuer ou non le processus de sélection ou bien à recevoir l'appui nécessaire.

Pour précision le pitch ainsi que les documents demandés lors du deuxième tour devraient permettre une présentation visuelle engageante, une description du stade de maturité de la solution, et de préciser la demande d'accompagnement de la part de SANITA présentant une estimation du coût pour ses besoins en accompagnement et investissements pour le développement du projet de solution innovant selon son stade de maturité.

Un temps de **20 min** au max est donné à chaque projet d'innovation présélectionné. Donc le nombre de slides devrait être conséquent et ne pas dépasser 15 slides en tout.

Cette présentation Pitch doit être accompagnée d'un dossier du business model complet assurant la durabilité du projet (format électronique pour les données chiffrées et pour l'explication). Ce dossier doit être envoyé au minimum 7 jours avant le pitch.

VII. MODALITE D'ANALYSE

Les projets seront examinés et évalués par un jury de sélection expérimenté.

Le jury mobilisé pour l'occasion sera composé d'acteurs multidisciplinaires et spécialisés, dans le domaine de la gestion des déchets et du recyclage.

Le démarrage des appuis et accompagnements par SANITA est prévu à partir de novembre 2026.

A noter que Enabel est très engagée en faveur des thématiques transversales comme l'économie circulaire, durabilité environnementale et le Genre et l'inclusion (focus sur les femmes et les jeunes de 18-35 ans et autres groupes sociaux en situation de vulnérabilité). Une attention particulière sera donc accordée aux projets répondants aux challenges spécifiques en lien avec ces thématiques transversales.

Tous les projets de solution innovant soumis seront évalués selon les étapes et critères décrits ci-après.

6.1. Phase de présélection au 1^{er} tour de l'appel à projets

Pour être analysé à la phase de présélection, chaque projet de solution verte soumis devrait d'abord répondre aux critères de recevabilité.

Critères de présélection : Au terme de l'évaluation, une liste sera établie, classant les projets soumis selon leur score total. Seuls les projets ayant obtenu un score total de minimum 60 points selon la grille ci-dessous seront considérés et sélectionnés pour participer au 2^{ème} tour du présent appel à projets.

Les projets présélectionnés au 1^{er} tour seront invités au 2^e tour pour soumettre au jury les documents demandés ainsi que de préparer le pitch de présentation de la solution verte.

Grille de présélection (1^{er} Tour)	
Critères	Notation
Caractère innovant et complémentaire de la solution verte du projet	30
Volume / tonnage de transformation/neutralisation des déchets (estimation / potentialité)	15
Pertinence du projet pour SANITA et pour les secteurs (environnement et assainissement)	20
Impact transformateur et porteur de la filière valorisation, durabilité économique	30
Prise en compte de l'aspect social dans le processus de transformation et inclusion (genre, personnes/communautés vulnérables, etc.)	5
TOTAL	100 pts

Phase de sélection au 2^{ème} tour de l'appel à projets

Grille de Sélection finale sur base des Pitches présentés	
Critères	Notation
Cohérence et faisabilité économique et technique de montage de la solutions	50
Capacité d'action du porteur	25
Durabilité potentielle/viabilité du projet dans le temps	25
TOTAL	100 pts

VIII. DECISION DU JURY

Dans le cadre du présent concours, la décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur. Le jury sera composé de :

- 2 Représentants d'Enabel/SANITA 2 et 3 ;
- 1 Représentant de l'ANASP
- 1 Représentant du ministère de l'environnement et du développement durable
- La personne responsable des marchés publics (Enabel)

IX. QUAND ET COMMENT COMMISSIONNER SON PROJET D'INNOVATION ?

Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions de recevabilité précitées ne sera pas traité.

Les personnes intéressées ont deux possibilités pour envoyer leurs projets :

Soit par dépôt électronique

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Conformément aux règles applicables aux moyens de communication, seules les demandes de participation introduites par des moyens électroniques sont acceptées.

Par conséquent, le dépôt de la demande de participation sur papier n'est pas autorisé et l'adjudicateur ne tiendra compte que des offres introduites par voie électronique.

Pour ce marché, la soumission électronique d'une offre se fait via la plateforme du service fédéral e-Procurement (<https://www.publicprocurement.be>).

Pour plus d'informations concernant l'enregistrement ou la connexion sur la plateforme, veuillez consulter le manuel en suivant le lien ci-dessous : https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=eproc_kb_category&kb_id=74625e901b2c6910f333a71ee54bcb71&kb_category=684e6424c3f8a51097fc98a4e401313d.

L'usage de la plateforme n'impose pas une limite de volume pour le chargement des documents.

Le format des documents doit être le format pdf ou un format équivalent. La demande de participation doit être chargée sur le site internet : <https://www.publicprocurement.be/> , à travers les invitations à soumissionner que vous recevrez via la plateforme.

Conformément à l'article Art. 43, §1er de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le rapport de dépôt visé à l'article 42 doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée. Le mécanisme de la signature électronique qualifiée n'étant pas maîtrisé par les opérateurs économiques locaux, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas approprié d'imposer l'obligation d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt. Par conséquent, les soumissionnaires sont autorisés à apposer dans leurs offres des signatures électroniques avancées ou des signatures scannées.

Toute demande de participation doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le vendredi 14 août 2026, à 11 heures 00 mn, heure de Conakry**. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

NB : Tenir compte d'un éventuel décalage horaire entre l'heure de Bruxelles et l'heure de Conakry ou l'heure du lieu de résidence du soumissionnaire.

Soit par dépôt physique

- 1.1. Le soumissionnaire introduit son projet de la manière suivante :

Un exemplaire original de son offre complète sera introduit sur papier + une copie introduite sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format .PDF sur Clé Usb.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Offre : **GIN24002-10168 – Solutions vertes durables dans la gestion des déchets à Conakry, Kindia et Labé.** À l'attention de : **Adama DIANDA, Expert en Contractualisation.**

- 1.2. **L'offre doit être introduit avant le 14 août 2026, à 11 heures 00 mn, heure de Conakry,** de l'une des manières suivantes :

- (a) Par la poste (envoi recommandé) Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

Agence belge de développement en Guinée Immeuble Koubia, 3ème Etage Appartement 301, à Camayenne, Commune de Dixinn Conakry, Guinée. Att : M. Dianda Adama

- (b) Par remise contre accusé de réception : Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : **du lundi au jeudi de 9h. à 12h. et de 13 h. à 17 h. Les vendredi de 08 h – 12 h 00.**

- 1.3. **Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que l'envoi d'une offre par courrier électronique ne répond pas aux conditions de cette clause** Erreur ! Source du renvoi introuvable.. **Les offres envoyées par courrier électronique seront rejetées.**

NB : Les solutions vertes envoyées par d'autres moyens ou remises à d'autres adresses seront rejetées.

X. COMMENT SE FERA LA COMMUNICATION DES RESULTATS ?

Les soumissionnaires de projets solutions verte seront informé.e.s par courrier des résultats de la sélection au terme de chaque phase de l'appel à projets (1er et 2ème tour).

XI. DATE LIMITE POUR LE DEPOT DES PROJETS ET CALENDRIER INDICATIF DU PROCESSUS

	Date
Lancement de l'appel à projets 1 ^{er} tour	19 juin 2026
Date limite d'envoi des questions et/ou demande de clarification sur l'appel	4 août 2026
Date limite de soumission des notes conceptuelles des projets (1 ^{er} tour)	14 août 2026
Période d'analyse et de présélection des projets de solutions vertes	Aout septembre 2026
Communication des résultats de présélection des projets au 1 ^{er} tour	Septembre 2026
Invitation pour le second tour (2 ^e tour) – présentation des Pitch de projets	Fin septembre 2026
Temps de préparation des Pitches de projets et des documents des modèles de projets précis (business model ...)	Octobre 2026
Période de concours des Pitch des projets de solutions vertes (2 ^e tour)	Fin octobre 2026
Annonce des projets sélectionnés pour bénéficier d'appuis et accompagnement sur mesure	Novembre 2026
Démarrage mise en œuvre des appuis et accompagnement	Novembre 2026

XII. NOMBRE ET VALEUR DE TOUTES LES PRIMES.

Les projets d'innovation lauréats bénéficieront d'un appui et accompagnement pour l'expansion de leurs produits, solutions. L'accompagnement à déployer se fera à travers une structure d'accompagnement spécialisée à cet effet, l'implication des experts SANITA et l'appui financier consistera en appuis matériels (par exemple ; équipements de production et machines, connexion aux services d'approvisionnement en eau et/ou électrique si nécessaire, en alimentation en électricité photovoltaïque, approvisionnement en eau et équipement de forage et acquisition de matière première pour les phases d'essai) et mobilisation d'expertises sectorielles nécessaires à la concrétisation, et l'incubation des celle-ci.

Un plan d'accompagnement sur mesure sera élaboré et mis en œuvre pour chaque lauréat de projet d'innovation verte. Des informations spécifiques seront communiquées à cet effet aux porteurs de projets juste après l'annonce des résultats de sélection finale. Cela sera précédé aussi des engagements pris par les porteurs de projets pour faciliter la mise en œuvre des appuis et accompagnement prévus.

La notion de prix est une estimation de dépenses éligibles énumérées ci-dessus :

Catégories	Lieux		
Système global ou non intégrant tri à la source			
Rang	Prix Grand Conakry	Prix Kindia	Prix Labé
1 ^{er} Prix	20 000	8 000	5 000
2 ^{ème} prix	15 000	5 000	4 000
3 ^{ème} prix	8 000	3 000	3 000
4 ^{ème} prix	6 000		
5 ^{ème} prix	5 000		
Préparation/prétraitement de matières premières pour transformateurs / recycleurs			
1 ^{er} Prix	40 000	15 000	15 000
2 ^{ème} prix	30 000	10 000	10 000
3 ^{ème} prix	20 000	5 000	5 000
4 ^{ème} prix	10 000		
Valorisateur / transformateurs en produits finis			
1 ^{er} Prix	60 000	12 000	12 000
2 ^{ème} prix	35 000	8 000	8 000
3 ^{ème} prix	20 000		
4 ^{ème} prix	10 000		
Recycleurs de produits dangereux / produits nocif pour environnement (hors déchets bio médicaux)			
1 ^{er} Prix	25 000	5 000	
2 ^{ème} prix	20 000		
3 ^{ème} prix	10 000		
Total	334 000	71 000	62 000

Les soumissionnaires peuvent postuler pour plusieurs catégories ou lieux mais ne pourront être attributaire que d'un seul prix

Le pouvoir adjudicateur peut se réserver le droit de ne pas attribuer tous les prix

XIII. MOTIFS D'EXCLUSION

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017. **Il signera pour ce faire la Déclaration de non-exclusion au Point 6.4.**

Pour le lauréat de primes supérieur à 30 000 Euros, le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur et les autres pièces relatives aux motifs d'exclusion dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

A cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle. Il s'agit de :

- 1) un **extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant légal (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 3) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 4) le document attestant que le soumissionnaire n'est **pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

XIV. SEANCE D'INFORMATION

Une (01) réunion d'information sur le concours sera organisée **le 1^{er} juillet 2026 à partir de 10 h 00 mn, heure de Conakry.** **La réunion d'information a pour objectif de :**

- donner aux soumissionnaires potentiels un ensemble d'informations capitales pour leur permettre de déposer leurs offres sur la nouvelle plateforme e-procurement et l'utilisation du forum de ladite plateforme pour poser des questions concernant le concours ;
- présenter le concours et les points attention aux participants potentiels.

Les personnes intéressées par le concours pourront se connecter avec le lien ci-dessous pour participer à la réunion d'information ou se déplacer au bureau **d'Enabel à Kipé** pour suivre en présentiel

La participation aux réunions d'information n'est pas obligatoire pour déposer une offre.

Lien : [Séance d'information Concours Solutions vertes durables dans la gestion des déchets à Conakry, Kindia et Labé | Réunion-Joindre | Microsoft Teams](#)

19.1. Documents à remettre

Veillez respecter l'ordre des documents tel qu'il suit :

- Document Unique de Marché Européen (DUME)

Motifs d'exclusion applicable au prime de plus de 30 000 Eruos

- Déclaration sur l'honneur – motif d'exclusion
 - un **extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) ;
 - le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales,
 - le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes,
 - le document attestant que le soumissionnaire n'est **pas en situation de faillite**.

Critère de sélection

- Note Conceptuelle + annexes